

CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la séance

du mercredi 24 juin 2009

L'an deux mil neuf, le 24 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Madame LORIEN Nathalie, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc, Monsieur CIRET Daniel, Madame STUTZMANN Monique, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Madame BOUCHER Catherine, Monsieur ELEDO Jean-Paul, Monsieur DREVON Bruno, Madame DENGERMA Isabelle, Madame EUVERTE Sophie, Madame LAMIR Magali, Monsieur GARCIA Allain, Monsieur SANSONNET Christian, Madame COUPAS Annie, Monsieur ZYTNICKI Daniel, Madame MICHAUT Véronique (arrivée au point 3), Monsieur DANIEL Michel,

Absents Représentés :

Madame DREVON Ghislaine pouvoir à Monsieur LOISON Joël, Madame ROGER Janine pouvoir à Monsieur DANIEL Michel,

Absents non Représentés :

Madame MENEZ Michèle, Madame SIGNORET Isabelle, Monsieur KAMENI Edmond,

Secrétaire de Séance :

Madame Magali LAMIR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2009

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

<p>Pour : Union Pour Vélizy, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki , Ne Prend pas part au vote : Mme Coupas, Mme Roger (pouvoir à M. Daniel), M. Daniel,</p>
--

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

RESSOURCES HUMAINES

1. Nomination de deux Agents Chargés de la mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) – Convention de mise à disposition de la Ville et de l'Onde des agents

Le Conseil Municipal :

- prend acte de deux nominations d'agents pour exercer les missions «d'Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ». Ils interviendront conjointement dans les services de la Ville et de la Régie personnalisée de l'Onde.
- Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la Ville et de l'Onde des agents

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

2. Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal décide de renforcer la Direction des Services Techniques, en la dotant de Techniciens Supérieurs Territoriaux chargés :

- de réaliser des études en matière de bâtiments et Voirie Réseaux Divers : conduire les études, réaliser des documents graphiques, gérer et mettre à jour les plans ;
- de gérer les fluides de toute nature : eau, électricité, gaz, réseaux de chaleur ; développer et mettre en œuvre des actions d'amélioration dans le cadre de la politique de développement durable ;
- d'organiser et de mettre en œuvre l'entretien préventif et curatif du patrimoine bâti de la commune ; participer à la préparation des marchés de maintenance ; coordonner les interventions en régie ; participer aux études et à la préparation des travaux ; gérer les relations avec les usagers des équipements publics ; assurer le suivi budgétaire de son domaine d'intervention ;
- de contrôler et d'assurer la maintenance des réseaux publics : éclairage/signalisation lumineuse tricolore, assainissement, déclaration d'intention de commencement de travaux - relation avec les concessionnaires de réseau ou les délégataires (chauffage urbain, eau potable...).

Le Conseil Municipal approuve les créations et suppressions d'emplois proposées à compter du 1^{er} juillet 2009.

Suppression	Nb	Création	Nb
Contrôleur en Chef Territorial, à temps complet	1	Technicien Supérieur Territorial, à temps complet	4
Total	1	Total	4
		Solde	3

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

FINANCES

3 – Budget Supplémentaire 2009

Le budget supplémentaire, première décision modificative de l'année 2009, a essentiellement pour objectif :

- de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice 2008,
- de reprendre les restes à réaliser de 2008, en dépenses et en recettes,
- d'ajuster les dépenses et les recettes initialement votées au budget primitif 2009,
- de proposer des dépenses et des recettes nouvelles, non prévisibles au moment de la préparation budgétaire 2009.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L1612-7) autorise, dans un cas unique, celui de la reprise d'excédent, le vote en suréquilibre.

Le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2009 – Budget principal Ville, en suréquilibre de 3 256 815,15 € suivant le détail ci-dessous :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	12 846 044,03 €	16 102 859,18 €
Fonctionnement	3 937 502,14 €	3 937 502,14 €
Total	16 783 546,17 €	20 040 361,32 €

Le budget est voté chapitre par chapitre avec :

* EPCV (Ensemble Pour Changer Vélizy) JV (J'aime Vélizy)

BUDGET COMMUNAL					
OBJET		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget - vue d'ensemble	en fonctionnement dépenses	3 937 502,14 €	25	7 (EPCV)-(JV)*	
	en fonctionnement recettes	3 937 502,14 €	30	2 (JV)	
	en investissement dépenses	12 846 044,03 €	30	2 (JV)	
	en investissement recettes	16 102 859,18 €	30	2 (JV)	
VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre 011	charges à caractère général	822 850,26 €	25	7 (EPCV)-(JV)	
Chapitre 012	charges de personnel	340 000,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 014	atténuation de produits	-766 723,80 €	30	(JV)	
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	224 976,33 €	30	2 (JV)	
Chapitre 66	charges financières				
Chapitre 67	charges exceptionnelles	112 124,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 573 157,82 €	30	2 (JV)	
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	631 117,53 €	30	2 (JV)	

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre 013	Atténuation de charges				
Chapitre 70	Produits des services	134 100,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 256 750,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 74	Dotations et participations	190 776,28 €	30	2 (JV)	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 681,52 €	30	2 (JV)	
Chapitre 76	Produits financiers				
Chapitre 77	Produits exceptionnels				
VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	148 568,21 €	30	2 (JV)	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	-30 565,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 071 716,01 €	30	2 (JV)	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	295 021,45 €	30	2 (JV)	
Chapitre 16	Emprunts et dettes				
Chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	1 600,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	4 499 754,69 €	30	2 (JV)	
VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Chapitre 13	Subventions d'investissement	677 835,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 16	Emprunts et dettes	-2 671 783,85 €	30	2 (JV)	
Chapitre 10	Fonds divers et réserves	3 500 000,00 €	30	2 (JV)	
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600,20 €	30	2 (JV)	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 573 157,82 €	30	2 (JV)	
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections	631 117,53 €	30	2 (JV)	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	4 499 754,69 €	30	2 (JV)	
VOTE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
Opération n°0117	Restructuration Herriot Buisson	274 588,09	30	2 (JV)	
Opération n°0118	Réhabilitation de l'école MERMOZ	-60 000,00 €	30	2 (JV)	
Opération n°0119	Théâtre Farman	8 208,20	30	2 (JV)	
Opération n°0120	Renouvellement de la voirie Ru	3 699,86	30	2 (JV)	
Opération n°0123	Salle Pluridisciplinaire Onde	180 000,00	30	2 (JV)	
Opération n°0124	Dévoisement de réseaux chauffage	2 448 008,42	30	2 (JV)	
Opération n°0127	Travaux d'accessibilité	1 005 444,10 €	30	2 (JV)	

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2009 – Budget annexe ASSAINISSEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	92 879,15 €	92 879,15 €
Exploitation	1 500,00 €	1 500,00 €
Total	94 379,15 €	94 379,15 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

OBJET		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget - vue d'ensemble	En section d'exploitation	1 500,00 €	30	2 (JV)	
	En section investissement	92 879,15 €	30	2 (JV)	

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2009 – Budget annexe PARCS DE STATIONNEMENT, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	198 035,65 €	198 035,65 €

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

OBJET		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget - vue d'ensemble	En fonctionnement	198 035,65 €	30	2 (JV)	

Pour les organismes

Nom de l'organisme	Montant	Conseillers membres ne prenant pas part au vote	Votes
Association Vélizienne de maintien à domicile	31 510,00 €	Mme Marina, Mme Drevon, M. Harlaut, Mme Coupas	Unanimité
Ateliers d'Art et d'Expression	300,00 €		Unanimité
Bridge club de Vélizy	1 474,00 €		Unanimité
C.O.S.	1 500,00 €		Unanimité
Collège Maryse Bastié	5 400,00 €	M. Blanchard, Mme Thiriet, Mme Drevon, M. Eledo, Mme Lamir, M. Mignotte	Unanimité
Collège Saint Exupéry	6 600,00 €	M. Blanchard, Mme Thiriet, M. Eledo, M. Thévenot	Unanimité
Kéolis Devillairs	150 900,00 €		Unanimité
Poney-Club	16 000,00 €	Mme Lamir	Unanimité
Régie personnalisées pour l'espace Culturel de l'Onde	13 156,00 e	M. Loison, M. Amiot, Mme Thiriet, M.Siry, Mme Boucher, M. Garcia, M. Daniel	Unanimité

4. Revalorisation de l'indemnité représentative de logement – Année 2009

Certains enseignants, non logés, n'ayant pas été intégrés dans le nouveau corps des professeurs des écoles, continuent de bénéficier de l'indemnité représentative de logement. Depuis le 1^{er} octobre 1990, l'indemnité représentative de logement est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT); seul le complément communal reste à la charge effective des communes.

Il convient, comme les années précédentes, de proposer un taux d'augmentation de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2009.

Il est rappelé que le taux définitif sera fixé par Madame la Préfète des Yvelines au vu des propositions des communes du département.

Le Conseil Municipal propose d'augmenter le taux de base, au titre de l'année 2009, en le calquant sur le taux d'augmentation des tarifs communaux, soit 2,7 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

EDUCATON JEUNESSE

5. Travaux Mermoz : répartition des effectifs scolaires

Le groupe scolaire Mermoz va prochainement être détruit et fera l'objet d'une reconstruction complète.

Durant la période de travaux, les enfants de l'école élémentaire et maternelles Mermoz doivent être affectés dans d'autres groupes scolaires, et cela pour une durée de deux ans.

Cette répartition a fait l'objet d'une concertation entre les associations de parents d'élèves, les enseignants, l'Inspection de l'Education Nationale et la Ville.

Au terme de cette concertation, le Conseil Municipal propose les affectations suivantes :

- toutes les classes maternelles de l'école maternelle Mermoz seront accueillies dans les locaux situés dans l'école maternelle Fronval, 8 rue René Boyer,
- 4 classes de l'école élémentaire Mermoz seront accueillies dans les locaux situés dans l'école élémentaire Mozart, 7 avenue de Provence,
- 4 classes de l'école élémentaire Mermoz seront accueillies dans les locaux situés dans l'école élémentaire Rabourdin, 17 rue Henri Rabourdin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

6. Modification de la carte scolaire suite à la démolition de l'école maternelle Herriot

En prévision de la démolition de l'école maternelle Herriot, les travaux d'extension effectués à l'école élémentaire Buisson ont été réalisés pour accueillir les enfants de maternelle de ce secteur.

L'école maternelle Herriot et l'école élémentaire Buisson ont été fusionnées en un nouvel établissement dénommé « Groupe scolaire Buisson ». Par conséquent, la dénomination « Ecole maternelle Herriot » devient caduque.

Les enfants déjà scolarisés à l'école maternelle Herriot sont désormais scolarisés au groupe scolaire Buisson.

Le Conseil Municipal modifie la carte scolaire de façon à ce que chaque inscription scolaire d'enfant résidant rue Marcel Sembat s'effectue de la manière suivante :

- n° impairs : affectation au groupe scolaire Mermoz,
- n° pairs : affectation au groupe scolaire Buisson.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

7. Attribution de deux bourses dans le cadre de l'aide aux projets

Dans le cadre du dispositif d'appui aux projets jeunes, approuvé par le conseil municipal du 4 février 2009, le comité de sélection a retenu le projet des deux candidats suivants :

- Monsieur Mathieu Hameury, 19 ans, Vélizien, demandeur d'emploi,
- Monsieur Robin Carton, 18 ans, Vélizien, étudiant en 1^{ère} année d'une école d'ingénieur chimiste.

Ils souhaitent apporter une aide active au Centre Notre-Dame du Refuge au Benin, lieu d'accueil, de protection et de réinsertion d'enfants et de jeunes en grandes difficultés, âgés de 4 à 17 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec chacun des candidats pour l'attribution, dans le cadre de l'aide au projet, d'une bourse de 200 € par personne, en contrepartie d'un crédit de 25 heures à restituer à la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

8. Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs

Actuellement, les enfants des écoles maternelles Jean Mermoz et Ferdinand Buisson sont accueillis à l'Accueil de Loisirs Sans Herbégement (A.L.S.H.) Jean Mermoz.

Pendant toute la durée des travaux de reconstruction du groupe scolaire Jean Mermoz, ces enfants seront accueillis à l'A.L.S.H. Le Village.

Le point d'accueil Jean Mermoz, utilisé par les élèves des classes élémentaires de l'école Ferdinand Buisson, sera transféré dans leur école à Ferdinand Buisson.

A ce jour, les enfants des classes élémentaires qui fréquentent l'A.L.S.H. Jean Macé peuvent prendre un car au point d'accueil Jean Mermoz.

Compte tenu de la reconstruction du groupe scolaire Jean Mermoz, ces enfants pourront se rendre au point d'accueil Fronval.

Ces ajustements, visant à une meilleure organisation, nécessitent leur prise en compte dans le règlement intérieur aux articles 2-1, 3-1 et 3-2. Leur mise en œuvre prendra effet dès les vacances de juillet 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy

9. Organisation des séjours de vacances – Signature de l'accord-cadre

Par délibération en date du 25 mars 2009, le conseil municipal a accepté de mettre en place une procédure d'accord-cadre pour l'organisation des séjours de vacances.

Ainsi, à chaque survenance d'un besoin, l'ensemble des attributaires du lot concerné sera mis en concurrence. Cet accord-cadre est conclu pour deux ans.

La Commission d'Appels d'Offres a choisi la ou les sociétés, par lot, qui seront remises en concurrence à chaque survenance du besoin.

Il s'agit :

N° du lot	Intitulé du Lot	Sociétés retenues
1	Petits – 4-7 ans Hiver, Printemps, Eté	NSTL
2	Hiver 7-17 ans	Cap Orion Association Aventure 05 Les Compagnons des Jours Heureux
3	Printemps 7-11 ans	PEP Vacances Musicales sans Frontière NSTL
4	Printemps 11-17 ans	Association Aventures 05 Activités Découvertes et Nature Vent d'Autant
5	Eté – 7-11 ans	PEP Les Compagnons des Jours Heureux Activités Découvertes et Nature
6	Eté – 11-17 ans	Les Compagnons des Jours Heureux Vent d'Autant Autrement Loisirs et Voyages
7	Séjour linguistique – 12-17 ans	Cap Monde Nacel
9	Séjour raid aventure 15-17 ans	Activités Découvertes et Nature Vent d'Autan Cap Monde

En ce qui concerne le lot n° 8, la seule société qui a répondu n'a pas respecté le cahier des charges. La Commission d'Appel d'Offres, déclare donc ce lot infructueux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'accord-cadre avec les sociétés susmentionnées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

10 . Participation et aide aux transports scolaires pour l'année scolaire 2009/2010

Le Conseil Général des Yvelines subventionne, conjointement au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), l'acquisition des cartes de transport scolaire pour les élèves répondant aux critères fixés dans le cadre du décret du 31 mai 1969.

La Ville de Vélizy-Villacoublay souhaite poursuivre la prise en charge d'une part du coût du transport des jeunes véliziens.

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe des participations suivantes ainsi que leur montant pour l'année 2009/2010,
- autorise le versement de ces prises en charge aux ayants-droits sur justification de leur domicile.

CARTE OPTILE

ÉLÈVES DU PUBLIC OU DU PRIVÉ SOUS OU HORS CONTRAT D'ASSOCIATION						
Nombre de sections parcourues	Prix de vente (hors frais de dossier)	Participation du STIF	Participation du Département	Frais de dossier	Part familiale	Part communale
2	439,90	285,90	52,80	12,00	56,60	56,60
3	596,10	387,50	71,50	12,00	74,55	74,55

CARTE JEUNE « IMAGINE R »

Nombre de zones carte orange parcourues	Prix de vente	Participation du Département	Frais de dossier	Part familiale	Part communale	
2 zones	287,70	143,80	8,00	75,95	75,95	
3 zones	1 à 3	402,30	201,10	8,00	104,60	104,60
	2 à 4	382,50	191,20	8,00	99,65	99,65
	3 à 5	363,90	181,90	8,00	95,00	95,00
	4 à 6	344,40	172,90	8,00	89,75	89,75
4 zones	1 à 4	516,90	258,40	8,00	133,25	133,25
	2 à 5	498,30	249,10	8,00	128,60	128,60
	3 à 6	459,30	229,60	8,00	118,85	118,85
5 zones	1 à 5	631,80	315,90	8,00	161,95	161,95
	2 à 6	555,30	277,60	8,00	142,85	142,85
6 zones	708,30	354,10	8,00	181,10	181,10	

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

11. Circuits spéciaux – Versement par système d'acomptes de la participation du Conseil Général des Yvelines

Au 1^{er} juillet 2005, l'organisation et le financement des circuits spéciaux ont été dévolus au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), en lieu et place de l'Etat.

Parallèlement, le Conseil Général des Yvelines participe, en dehors de toute obligation légale, au financement des transports scolaires sur circuits spéciaux, en complément de la participation du STIF, et ce afin d'alléger la charge incombant aux familles et aux organisateurs.

Le Conseil Municipal approuve le principe du versement par système d'acomptes de la participation du Conseil Général des Yvelines à la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

URBANISME- TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

12. Avis sur le Plan Local d'urbanisme de Chaville

Par délibération en date du 27 mars 2009, le conseil municipal de Chaville a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) afin de le convertir en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Compte tenu de la proximité du territoire urbain de Chaville et des enjeux qui peuvent en découler, le conseil municipal demande à la commune de Chaville à être associé à cette révision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

13. Base Aérienne 107 : extension des chaussées aéronautiques et rénovation du réseau de rejet des eaux pluviales

Dans le cadre de son programme de travaux neufs, l'état major de l'Armée de l'Air a décidé d'engager un programme de rénovation et d'aménagement des infrastructures de la base aérienne 107 de Villacoublay afin que celle-ci puisse accueillir dans des conditions optimales l'A319 CJ et, dans l'avenir, l'avion de transport A400 M, voire l'Airbus A330.

Les travaux envisagés étant soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, les Préfets de l'Essonne et des Yvelines ont ouvert une enquête publique préalable à cette autorisation.

La Commune de Vélizy-Villacoublay, tout comme les autres communes concernées par ce projet, est invitée à donner son avis dans un délai maximum de 15 jours à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

14. Reconstruction de la rue Marcel Dassault – Signature du marché

Dans le cadre du budget primitif 2009, le conseil municipal a décidé de procéder à la reconstruction de la rue Marcel Dassault et a affecté un crédit de 1 400 000 € T.T.C. à cette opération.

Par délibération en date du 13 mai 2009, le Maire a été autorisé à solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme triennal de voirie 2009-2010-2011.

Les travaux consistent à :

- reconstruire la voie en créant 3 voies de circulation automobile,
- réaliser un trottoir, une piste de circulation douce mixte, deux aires de stationnement longitudinales de chaque côté de la chaussée,
- remplacer du matériel d'éclairage public, le mobilier urbain et la signalisation routière.

Après analyse des offres reçues, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés avec :

- le groupement L.C.T.P./EUROVIA pour un montant de 903 230,56 € T.T.C., pour le lot n° 1 : Travaux d'assainissement, de réseaux divers et aménagements de voirie
- la Société PRUNEVIEILLE pour un montant de 240 497,66 € T.T.C., pour le lot n° 2 : Travaux d'électricité et éclairage voirie

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Abstentions : Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

15. Reconstruction de la piste d'athlétisme du stade Robert Wagner – Signature du marché

Dans le cadre du budget primitif 2009, le conseil municipal a décidé d'entreprendre la reconstruction de la piste d'athlétisme du Stade Wagner.

Les travaux comprennent la démolition de l'ouvrage existant jusqu'à sa fondation et la reconstruction d'une structure support, revêtue d'un matériau synthétique.

L'ensemble de ces travaux formant une structure unique, sera réalisé dans le cadre d'un marché de travaux sans décomposition en lots.

L'estimation des travaux est de 600 000 € H.T.

Après analyse des offres reçues, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché avec le Groupement EnviroSport - Eurovia pour la reconstruction de la piste d'athlétisme du stade Robert Wagner pour un montant de 597 086,50 € T.T.C..

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

16 Couverture acoustique de l'autoroute A86 Pont Colbert – Signature d'une convention relative au passage souterrain

L'opération de couverture acoustique de l'autoroute A86 au droit des communes de Vélizy-Villacoublay et de Jouy-en-Josas, s'accompagne de la réalisation d'un nouveau passage souterrain destiné aux circulations piétonnes et cycles tenus en remplacement de l'ancien passage.

Ce passage souterrain, se situe sur le domaine public de l'Etat. Une fois achevé, les communes de Vélizy-Villacoublay et Jouy-en-Josas auront la jouissance de ce passage. La gestion, en termes d'exploitation, d'entretien et de police, revient aux deux communes.

La prise en charge de l'entretien du passage sera répartie équitablement entre les deux communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention tripartite avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, la commune de Jouy-en-Josas et la commune de Vélizy-Villacoublay afin d'établir les responsabilités respectives de chaque signataire en termes de gestion et d'entretien du passage souterrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

17. Syndicat des Eaux d'Ile-de-France – Adhésion de la commune de Franconville (95)

Par délibération du 27 novembre 2008, la commune de Franconville a sollicité son adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Le Conseil Municipal approuve la délibération du Comité syndical du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France portant adhésion de la commune de Franconville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy, J'aime Vélizy,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Affiché le 1^{er} juillet 2009

